



Fiche n° 1 :

9 arguments pour convaincre un.e candidat.e qui ne croit pas au vélo

1) Le vélo pour répondre à la demande des habitants de votre ville

Aujourd'hui le vélo ne représente que 2% des déplacements, et pourtant la demande est immense ! En atteste l'augmentation des ventes de VAE en 2017 : + 90% par rapport à 2016 et un total de 255 000 VAE vendus. [Le vélo est le mode de transport qui a le plus progressé en Île-de-France depuis 2001](#)¹. Le nombre de répondants au Baromètre des villes cyclables de la FUB est lui aussi révélateur : 113 000 personnes ont montré leur intérêt pour la pratique du vélo en ville.

Pourtant peu de communes franciliennes ont obtenu des résultats satisfaisants en termes de cyclabilité. Les gens ne se sentent pas en sécurité à vélo, un frein majeur à la pratique pour 41% des répondants. Il est temps de répondre à la demande des habitants et de leur [offrir les conditions nécessaires à une pratique du vélo en toute sécurité](#). Que ce soit pour aller à la gare le matin, faire ses courses en centre-ville ou se promener le week-end avec ses enfants, pouvoir faire du vélo en sécurité est une demande forte des habitants de votre commune.

2) Le vélo pour une ville plus agréable et apaisée

Les villes franciliennes souffrent aujourd'hui des [nuisances de la circulation automobile](#) : bruit, pollution, congestion, insécurité routière... Ce trafic dont une part importante ne fait que transiter par votre ville, contribue à [dégrader fortement la qualité de vie des habitants](#). Le bruit est aujourd'hui une source de stress majeure. Le trafic automobile et les deux-roues motorisés constituent une part importante du bruit de fond en ville².

Réserver les petites rues au seul trafic local, c'est réduire les nuisances liées au trafic automobile pour le bénéfice de tous les habitants. [Abaisser la vitesse de circulation des automobiles](#), en créant des zones 30 et des zones de rencontre, est un bon moyen de répondre à ces problèmes tout en favorisant le vélo. Agir pour le vélo c'est construire une ville où les nouvelles générations ne sont pas condamnées à être asthmatiques, où les parents n'ont pas peur de laisser leur enfant jouer seul dans la rue, et où les habitants [les plus fragiles sont davantage en sécurité](#)³.

¹ http://www.omnil.fr/IMG/pdf/egt2010_enquete_globale_transports_-_2010.pdf

² <https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/agir-pour-l-environnement/bruit-et-nuisances-sonores-162>

³ Alors qu'un choc à 50 km/h entraînera un décès une fois sur deux, le risque de décès devient faible dès lors que la vitesse est limitée à 30 km/h.

3) Le vélo, un levier pour favoriser le commerce local

Un centre-ville désert et une périurbanisation qui favorise les centres commerciaux au détriment des petits commerces, ce sont des problèmes que tous les Maires connaissent. Favoriser l'accessibilité à vélo du centre-ville est un bon moyen de répondre à ce problème. En effet, les [cyclistes sont des acheteurs plus réguliers](#) que les automobilistes. Ils dépensent ainsi 12% de plus que les automobilistes dans les commerces de proximité⁴. Par ailleurs l'augmentation des déplacements à vélo entraîne le [développement de biens et services](#) liés au vélo (atelier de réparation, vente...) qui créent des emplois non délocalisables, et dynamisent l'économie locale.

4) Le vélo pour des aménagements visibles et peu onéreux dans votre ville

Le vélo permet des [réalisations visibles avec peu de moyens](#). Une piste cyclable demande très peu d'entretien et sa réalisation est peu onéreuse. Par ailleurs une place de stationnement pour vélo est 30 à 50 fois moins chère qu'une place pour voiture. Inciter les habitants à se déplacer à vélo coûte donc beaucoup moins cher à la collectivité. Il y a plein de façons peu onéreuses de faciliter les déplacements à vélo dans votre ville : arceaux vélo, double-sens cyclables, zone 30, plan de circulation limitant le trafic de transit... qui permettent [d'aménager votre ville efficacement sans engager des dépenses importantes](#).

5) Le vélo comme vecteur d'inclusion sociale

Le vélo n'est pas réservé aux "bobos". C'est au contraire un bon moyen de répondre aux besoins de mobilité des populations les plus défavorisées, et souvent enclavées. Pour un vélo neuf, le coût moyen annuel se situe entre 50 € et 150 € alors que le coût moyen d'une voiture est estimé de 6 000 € à 10 000 € par an⁵ (entretien, carburant...) et celui d'un pass de transport à 400 euros ! La [mobilité est une nécessité pour l'intégration sociale et l'insertion sur le marché de l'emploi](#). Avec son réseau de vélo-école, MDB a permis à des milliers de personnes d'accéder à la mobilité à vélo. Favoriser l'achat et la pratique du vélo c'est apporter une réponse concrète à cet enjeu, et [permettre à des personnes en difficulté de retrouver de l'autonomie](#).

6) Le vélo pour encourager l'activité physique chez les jeunes

Le manque d'activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids⁶. L'addiction aux écrans (tablette, smartphone...) engendre un phénomène de sédentarité et des problèmes de concentration qui sont néfastes pour la santé. Encourager le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à [l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes](#).

⁴ BRICHET Marie, Rapport final "Commerce de centre-ville et de proximité et mode non motorisés", publication ADEME, 2004, disponible [ici](#).

⁵ Étude "le budget de l'automobiliste", ACA, 2018, disponible [ici](#).

⁶ <https://www.santepubliquefrance.fr/Actualites/Etude-ESTEBAN-2014-2016-Chapitre-corpulence-stabilisation-du-surpoids-et-de-l-obesite-chez-l-enfant-et-l-adulte>

7) Le vélo pour faire entrer votre ville dans la transition énergétique

À vélo, on se déplace sans émettre de gaz à effet de serre, ce qui participe à limiter le réchauffement climatique. En encourageant son développement vous inscrivez votre commune dans la transition énergétique, et [vous adoptez une démarche de développement durable](#) indispensable de nos jours. Si votre commune compte plus de 20 000 habitants, elle est obligée d'adopter un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui comporte un volet sur la qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique. Les mesures que vous prendrez pour le vélo contribuent pleinement à ces objectifs.

8) Le vélo, vecteur d'un espace public plus égalitaire entre hommes et femmes

Le vélo contribue à rendre [l'espace public plus égalitaire entre hommes et femmes](#). A vélo, on se voit, on se parle, tout en bénéficiant d'une autonomie dans son déplacement. Ces éléments contribuent à faire du vélo une mobilité qui participe à [remettre du lien](#) dans la ville au bénéfice du sentiment de sécurité de tous et d'un espace public accueillant pour les femmes. La majorité des élèves dans les vélo-écoles pour adultes sont des femmes qui trouvent dans le vélo un levier pour être autonomes dans leur mobilité et [s'affranchir du harcèlement de rue](#), qui est un problème majeur dans nos villes aujourd'hui. La pratique du vélo par les femmes augmente fortement quand il existe des infrastructures sécurisées.

9) Et non le vélo n'est pas dangereux, au contraire !

Faire du vélo est beaucoup moins dangereux que de ne pas en faire : selon l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France [les bénéfices de la pratique du vélo sont 20 fois supérieurs aux risques](#)⁷ (accidents, exposition à la pollution, ...). Et plus les cyclistes sont nombreux, plus le risque d'accidents diminue ! Pour autant, l'absence d'infrastructures cyclables et/ou d'un apaisement réel de la ville crée un sentiment d'insécurité à vélo qui empêche cette pratique ou la limite très fortement. C'est à travers le développement d'un réseau cyclable sécurisé que peut se créer le sentiment de sécurité indispensable pour le développement de la pratique.

Contact permanence MDB :

Louis Belenfant : 07 68 82 62 17

Raphaëlle Ancelin : 06 33 32 65 00

⁷ Corinne PRAZNO CZ, "Les bénéfices et les risques de la pratique du vélo, évaluation en Île-de-France", étude de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France, 2012, disponible [ici](#).